

DECRET N° 79-72 du 16 Avril 1979.-

portant création d'un Comité Spécial
chargé d'étudier les problèmes relatifs
à la Télévision.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la loi fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er - Il est créé un Comité Spécial chargé d'étudier les problèmes relatifs à la Télévision.

Article 2 - Ce Comité Spécial se compose de la façon suivante :

Président : Martin Dohou AZONHIHO

1er Vice-Président : Joseph DEGLA

2è Vice-Président : Gratien CAPO-CHICHI

3è Vice-Président : Sanni Mama GOMINA

Rapporteur : Ibitècho LALEYE

Membres :

Commission d'Idéologie et d'Education Révolutionnaire

- Valentine GANGBO
- Victor KOTCHIKPA
- Lucien NAGNOHOU

Commission d'Organisation

- Frédéric AFFO
- Christophe AKELE
- Justin HOUEHANOU

Commission d'Equipement et d'Infrastructure

- Joseph MAVOHA
- Boukari ALIDOU

Commission Relations Extérieures

- Guy OROU
- Codjo François AZODOGBEHOU
- Jean Didier ALAVO

Commission Presse et Propagande

- Noël ALLAGBADA
- Evariste DEGLA
- Gualbert AMOUSSOU
- Sylvestre ZOMAHOUN

Commission Défense et Sécurité

- Gaston COOVI
- Justin ATTAKPA
- Séidou MAMA SIKA

Commission Economique

- Abou Bakart BABA MOUSSA
- Justin GNIDEHOU

Représentant du Ministère des Finances

- Jean Anani LABITE, Directeur-Adjoint des Etudes et de la Planification.

Représentant du Ministère du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique

- Issa MOKO

Représentants du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

- Mèdé MOUSSA YAYA
- Edmond CAKPO TOZO

Représentant du Ministère de l'Equipement

- Bouraïma TAOFIQUI

Conseiller Technique Juridique du Président
de la République

- CAPO-CHICHI Arsène

Conseiller Technique à l'Economie du Président
de la République

- ATTOLOU Séverin.

Article 3 - Ce Comité Spécial est chargé de préparer le dossier de la Télévision, d'étudier tous les problèmes relatifs au bon démarrage de la Télévision, à son extension sur toute l'étendue du territoire national et de faire des suggestions à soumettre au Comité Central, notamment à son Bureau Politique.

Article 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Avril 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 CC du PRPB 4 SCG 4 Président et Membres 40
MF-MPSCT-MAEC-ME 4 CAB-MIL 1 CENER au MISON 2.-